

La 2^e charte départementale pour l'environnement c'est :

- un programme de 79 actions pour permettre aux euréliens de vivre et travailler dans un environnement de qualité,
- un projet qui se construit grâce à de nombreux partenaires :
 - le Conseil général et l'Etat, signataires de la charte
 - les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat ...)
 - les agences de l'eau, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
 - le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
 - le comité départemental du tourisme (CDT)
 - les collectivités (communes, communautés de communes, syndicats, Pays, Parc naturel régional du Perche)
 - de nombreux organismes et associations...

Pour en savoir plus :

Conseil général d'Eure-et-Loir - Tél. 02.37.20.10.10
Préfecture d'Eure-et-Loir - Tél. 02.37.27.72.00

et sur Internet :

www.eure-et-loir-environnement.com : tableau de bord de l'environnement (suivi de la situation de l'environnement en Eure-et-Loir)
www.cg28.fr : pages environnement du site du Conseil général; accès par la rubrique "son action"

Etre acteur de l'environnement,
c'est pour chacun au quotidien :

- préserver la qualité de l'eau,
- réduire et trier ses déchets,
- économiser l'énergie,
- acheter en consommateur averti.

2005 - 2009

Au vu du bilan
d'une 1^e charte signée en
1999, le Conseil général
et l'Etat ont décidé avec
leurs partenaires la mise
en œuvre d'une seconde
charte départementale
pour l'environnement,
signée le 28 juin 2005.
Elle est assortie d'un
programme d'actions
pour la fin de
la décennie.

AGIR ENSEMBLE



2^e Charte départementale pour l'environnement

L'année 2005 a été une année de transition, essentiellement consacrée à finaliser le programme d'actions et à poursuivre des projets déjà engagés. Plusieurs interventions nouvelles ont aussi été préparées, pour répondre aux 4 objectifs retenus au niveau départemental :

- mettre en œuvre une politique de qualité pour la gestion de l'eau,
- mettre l'environnement au cœur du développement économique et des activités humaines,
- améliorer le cadre de vie,
- sensibiliser et mobiliser les partenariats pour un développement durable.

Par ailleurs, quelques points marquants méritent d'être signalés.

Certaines démarches menées en Eure-et-Loir ont été reconnues au niveau national pour leur caractère novateur : le Ministère de l'écologie et du développement durable a retenu, dans le cadre des appels à projets pour la reconquête de l'eau, la candidature de l'Eure-et-Loir, pour les actions mises en place dans les bassins de captage d'eau potable (permettant ainsi un financement complémentaire par les agences de l'eau) ; la fédération nationale des travaux publics a primé une technique de recyclage de déchets routiers mise en œuvre par le Conseil général pour valoriser des matériaux "en fin de vie".

Dans un autre domaine, les éoliennes ont fait leur apparition dans le paysage eurélien, parfois contestées, mais symboles des évolutions à venir vers une plus grande utilisation d'énergies renouvelables. Enfin, l'instauration de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) permettra progressivement de financer plus de projets en faveur du patrimoine naturel ...

De perspectives nouvelles se dessinent donc.

Mais cette 2^e charte doit avant tout promouvoir une nouvelle façon de travailler ensemble.

Les projets présentés dans les pages suivantes illustrent cette nouvelle approche, partenariale et concertée, garante d'une meilleure efficacité.

Juin 2006



METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE QUALITE POUR L'EAU

C'est mettre en place une nouvelle stratégie pour protéger la ressource en eau potable

La qualité de l'eau en Eure-et-Loir continue à se dégrader. Au vu d'une situation de plus en plus critique, le Conseil général a lancé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, des actions ciblées visant à réduire, voire inverser, le processus de dégradation de la ressource en eau. L'objectif est de réduire au maximum les pollutions diffuses et les sources de pollution ponctuelle sur le bassin alimentant le captage, au travers :

- la mise en herbe des zones d'alimentation privilégiée de la nappe,
- l'implantation de cultures "pièges à nitrates",
- le conseil à la fertilisation et au traitement

des cultures, mais également,

- l'amélioration de l'assainissement des eaux usées,
- l'amélioration des pratiques de désherbage,
- la sensibilisation sur les pratiques de jardinage,
- l'aménagement des stockages de produits avec des bacs de rétention,
- l'aménagement des abords routiers (plantations ...).

Ces initiatives ont reçu un accueil positif du monde agricole sur les 3 bassins versants-test en 2005 (plus de 80 % des agriculteurs concernés ont adhéré à la démarche). 11 nouveaux captages font l'objet d'une opération en 2006, et 70 sont prévus à échéance de 5 ans.

Un projet novateur qui devrait prouver l'efficacité d'une modification des pratiques, tant à titre préventif que curatif.

Et c'est aussi

- instaurer un nouveau fonctionnement pour la mission inter-services de l'eau (MISE) et un observatoire de l'eau afin d'améliorer la coordination et la cohérence des actions entre, notamment, l'Etat et le Conseil général,
- mettre en œuvre un schéma départemental de traitement des boues de stations d'épuration,
- établir les premiers diagnostics des assainissements chez les particuliers,
- élaborer et mettre en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien et de restauration de rivières,
- créer un guichet unique à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour l'instruction des dossiers relevant de la réglementation sur l'eau,

...

METTRE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES ACTIVITES HUMAINES

C'est réaliser un guide méthodologique pour la qualité des zones d'activités

Les zones d'activités participent à l'aménagement du territoire et marquent souvent durablement les lieux. Le choix de leur implantation doit donc prendre en compte dès l'amont les contraintes environnementales, sociales et économiques, dans un objectif de développement durable. Dans ce but, un guide méthodologique va être édité à l'initiative du Conseil général avec la participation du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et des services de l'Etat.

La concertation se fait dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs locaux (organismes professionnels, aménageurs, administrations ...).

Ce guide sera diffusé auprès des élus des collectivités et des aménageurs.

Conseil, vigilance sur l'application de la réglementation, incitations financières : des interventions complémentaires sont le gage d'une meilleure qualité des réalisations.

Et c'est aussi

- conseiller les entreprises pour les aider à limiter les nuisances,
- adapter les pratiques d'entretien du réseau routier et de ses abords,
- sensibiliser aux économies d'eau, d'énergie et aux énergies renouvelables,
- poursuivre la politique de réduction, de tri et de valorisation des déchets,

...

AMELIORER LE CADRE DE VIE

C'est mettre en œuvre un plan départemental d'itinéraires cyclables

Mode de déplacement non polluant, bon pour la santé et à portée de tous les budgets, le vélo s'inscrit parfaitement dans une logique de développement durable.

Avec 7 600 km de routes départementales, l'Eure-et-Loir possède un important potentiel pouvant servir de support à des itinéraires cyclables sur "routes partagées". Des itinéraires en site propre, réservés à la circulation non motorisée, seront aussi créés plus ponctuellement.

Le développement de ces itinéraires doit s'opérer en cohérence avec les projets nationaux, régionaux, mais aussi locaux.

Afin de coordonner les initiatives, le Conseil général a créé et réuni en mars 2006 un comité de suivi du plan départemental d'itinéraires cyclables (PDIC). Regroupant les principaux acteurs concernés, ce sera un lieu d'échange et de coordination.

Un projet de longue haleine, qui nécessitera concertation et mise en synergie des moyens, mais répondra à une réelle attente, à la fois des Euréliens et des touristes.

Et c'est aussi

- sensibiliser à l'existence d'un patrimoine naturel et paysager à préserver et à valoriser,
- baliser et entretenir 2 700 km de chemins de randonnée ouverts au public,
- recenser le "patrimoine de pays" et aider à sa préservation,
- conseiller les élus pour l'aménagement de leurs bourgs,

...

Courant 2006, le Conseil général a prévu la réalisation de ses premiers projets sur :

- Fontenay-sur-Eure : lors de l'aménagement foncier, des emprises ont été réservées pour amorcer une liaison entre l'agglomération chartraine et l'ouest du département,
 - la vallée de l'Eure au nord de Chartres : identifié comme l'axe eurélien au plus fort potentiel touristique, cet itinéraire devrait être entièrement réalisé en site propre ; un premier tronçon entre Villiers-le-Morhier et Villemeux-sur-Eure devrait être aménagé à partir de 2006 sur une ancienne voie ferrée.
- Par ailleurs, les premiers itinéraires sur routes partagées seront étudiés.



SENSIBILISER ET MOBILISER POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

C'est initier des projets d'aménagement plus globaux

Réfléchir à l'ensemble des "usages" d'un territoire et se projeter dans l'avenir permet de prévoir une utilisation judicieuse de l'espace.

A Fontenay-sur-Eure, une telle réflexion permettra à court et moyen terme :

- la création de pistes cyclables en site propre entre l'agglomération chartraine et le bourg,
- la création d'une liaison routière et cyclable entre la route d'Illiers et la RN 10,
- la remise en prairie d'élevage de terres labourées pour protéger les captages d'eau potable,
- la création de bandes enherbées ou plantées pour limiter les pollutions de la nappe d'eau souterraine,
- la réservation de terrains pour créer des zones urbanisées

et des aménagements paysagers,

- l'implantation d'un centre et d'une école départementale d'incendie et de secours.

Ces projets ont pu voir le jour grâce à :

- l'association dès l'amont des projets de l'ensemble des acteurs impliqués (Conseil général, Etat, commune, agriculteurs ...),
- la mise en œuvre concomitante de 2 procédures : aménagement foncier (remembrement), et plan local d'urbanisme (PLU),
- la constitution préalable par le département d'une réserve foncière qui a permis la réalisation des échanges.

La preuve par l'exemple qu'une approche différente, plus globale, est possible pour aménager un territoire.

Et c'est aussi

- expliquer au travers d'exemples concrets le développement durable,
- suivre l'évolution de la situation en Eure-et-Loir au travers d'un tableau de bord de l'environnement,
- établir des protocoles inter-services pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les administrations,
- informer et sensibiliser les élus, le grand public, les jeunes,

...

